

0440049P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
19 RUE LOUIS BLANC
44262 NANTES CEDEX 2
Tel : 0240350550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONTRAT TEL MOBILE - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve la souscription du collège à deux offres forfait mobile, l'un pour l'infirmière, l'autre pour l'administration, avec la compagnie CIEL TELECOM. Chacun de ces forfaits inclut 1h50 d'appels vers les fixes et mobiles en France pour 3,90€HT. Les SMS, MMS et les données mobiles sont facturés, respectivement à 0,01€HT/unité, 0,25€HT/unité et 0,008€HT/Mo. Le prix d'un appel hors forfait est lui de 0,075€HT/minute. Ces offres sont sans engagement de durée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0